



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 22 JUILLET 2025 - 18H00 EN MAIRIE

**Date de la convocation** 16 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune de CASTELLANE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix-huit heures, en Mairie, sous la présidence de M. Bernard LIPERINI, Maire.

**Présents :** M. LIPERINI Bernard, M. MARANGES Philippe, Mme CHEVALLEY Emily, M. VILLELLAS Thierry, Mme TILLEMAN Line, M. MARTINO Stéphane, M. CHAIX Cédric, Mme LEPLEUX Sandra, Mme JONKER Nina, M. GOLÉ Jean-Paul, M. DEMANDOLX Franck.

**Excusés :** M. VINCENT Jean-Marc (Pouvoir à Mme LEPLEUX Sandra)  
M. CARGNINO Stéphane  
Mme MARTIN Muriel (Pouvoir à M. LIPERINI Bernard)  
Mme GUINY Sandrine (Pouvoir à M. MARTINO Stéphane)  
Mme GINESTE Anne-Cécile (Pouvoir à Mme CHEVALLEY Emily)  
M. LORENZONI-USSEGGLIO Alexandre  
Mme RIVAL Ludivine (Pouvoir à M. VILLELLAS Thierry)  
Mme CAPON Odile (Pouvoir à M. DEMANDOLX Franck)

**Secrétaire de séance :** Mme CHEVALLEY Emily

Présents : 11	Votants : 17
---------------	--------------

### ORDRE DU JOUR

- 1) Acquisition foncière : ancien hôpital
- 2) Finances : décisions modificatives
- 3) Questions diverses

**M. le Maire ouvre la séance et fait l'appel, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.**

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal les procès-verbaux des dernières réunions du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

- Le procès-verbal de la réunion du 24 avril 2025  
(Erreur de frappe paragraphe 9-1)
- Le procès-verbal de la réunion du 21 mai 2025  
(Erreur de frappe point 8)

- Le procès-verbal de la réunion du 10 juin 2025

## 1. ACQUISITION FONCIER : ANCIEN HOPITAL

### 1.1- ACQUISITION ANCIEN HOPITAL

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de reconstruction de la caserne des sapeurs-pompiers de Castellane.

Le centre de secours actuel n'est plus adapté, les secours évoluent, il est urgent de doter les sapeurs-pompiers d'un bâtiment plus adapté, plus grand.

D'autre part, l'exigüité de la sortie sur la route départementale et l'accès au stationnement, ne permettent pas d'optimiser le bâtiment actuel.

Il y a quelques années, il avait été envisagé de construire la caserne sur le terrain situé à côté de la maison technique. Mais celui-ci étant situé en zone rouge et en zone bleu du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), cette solution n'avait pas pu être retenue : le centre de secours doit être construit en zone blanche du PPRN.

Le seul espace, qui n'est plus utilisé, et qui est en zone blanche, est l'emplacement de l'ancien hôpital.

De plus, la réalisation de la caserne sur cet espace, ne consommerait pas des terrains à construire.

Si le choix de construire la caserne sur des terrains vierges avait été retenu, la superficie de l'emprise du bâtiment aurait été enlevée sur les droits à construire, et aurait supprimé la possibilité de déposer 3 à 4 permis de construire sur la commune.

Après avoir réfléchi à toutes les solutions possibles, et suite aux échanges avec M. DUFFOUR, Directeur du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT), et Mme MARGAILLAN, directrice de l'hôpital de Castellane, une rencontre a eu lieu en Mairie, le 9 juillet 2025, à laquelle assistaient également les services de la DDT.

Il a été émis différentes hypothèses :

- Echange entre l'ancien hôpital et les droits de la commune sur le nouvel hôpital.  
L'ancien hôpital est estimé à 580.000€.  
Le nouvel hôpital, avec un bail emphytéotique de la commune, est estimé à 11 millions.  
La différence est trop importante pour envisager un tel échange.
- Possibilité que la commune se porte acquéreur de l'ancien hôpital.

Cette dernière proposition a retenu l'attention de chacun. Il fallait faire une proposition d'achat, et M. le Maire a proposé que la commune achète ce bien pour 150.000€

(l'acquisition à l'euro symbolique n'est pas possible pour une unité foncière de 4.300m<sup>2</sup> et un bâti de 3.220m<sup>2</sup>).

L'hôpital n'ayant plus l'utilité du bâtiment et du terrain, M. DUFFOUR a trouvé l'offre sincère. Cette proposition sera présentée lors du prochain Conseil de Surveillance de l'hôpital le 28 juillet 2025.

M. le Maire présente le plan de financement de cette opération :

Opération scindée en deux volets :

1) Acquisition et démolition de l'ancien hôpital

Dépenses	Montant HT	
Acquisition	150 000 €	
Frais d'acquisition	15 000 €	
Maîtrise d'œuvre et autres frais annexes	78 000 €	
Travaux de démolition	621 000 €	
<b>Total</b>	<b>864 000 €</b>	
Financements	Montant	Taux
État (fonds vert recyclage foncier)	691 200 €	80%
Commune de Castellane	172 800 €	20%

Subvention fonds vert quasiment actée, vote en septembre si l'acquisition est actée.

2) Construction du nouveau CIS :

Dépenses	Montant HT	
Coût de l'opération	2 500 000 €	
Financements	Montant	Taux
État (DETR/DSIL)	750 000 €	30%
Département	1 000 000 €	40%
Communes du secteur d'intervention en premier appel	750 000 €	30%

Plan de financement discuté avec le Sous-Préfet et la Présidente du Département en novembre/décembre 2024.

M. le Maire précise les caractéristiques de ce bien :

- Unité foncière de 5 245 m<sup>2</sup> (parcelles AB1, AB2, B181 et B182).
- Bâtiment de 1 150 m<sup>2</sup> environ d'emprise au sol et de 3 220 m<sup>2</sup> de surface de plancher.
- Bâtiment vacant depuis 2013, en état de dégradation moyenne.
- Présence d'amiante en faible quantité, absence de plomb.
- Propriété de l'Établissement Public de Santé (EPS) « Hôpital de Castellane » représenté par son Directeur M. Gilles DUFOUR.

- Estimé par les Domaines à 580 000 € en 2023, n'a pas trouvé preneur à ce prix.
- Actuellement il sert de site d'entraînement pour les gendarmes et les sapeurs-pompiers.

Franck DEMANDOLX : Constate que le coût de l'opération a baissé par rapport aux estimations annoncées qui atteignaient 7,5 à 8 millions d'euros.

Il faudra être vigilant sur le projet de construction du nouveau centre de secours, afin que le bâtiment ne soit pas un cube de tôle comme dans certaines communes du département. Le bâtiment, situé en entrée de ville, devra être bien intégré dans le site.

M. le Maire : Lorsque ce projet a été initié, Mme Corinne BORD, Sous-Préfète, avait souhaité un projet ambitieux, qui outre la caserne, permettait d'héberger les renforts saisonniers de pompiers et de gendarmes. C'était un rêve, nous sommes revenus à la réalité, avec des coûts standards pour un centre de secours.

C'est vrai qu'il faudrait tenir compte de l'image de l'entrée de ville.

Line TILLEMAN : Ce site est en périmètre classé, et dans le périmètre du futur SPR (Site Patrimonial Remarquable)

M. le Maire : Nous allons être vigilant sur le traitement de ce bâtiment, avec l'appui de M. l'Architecte des Bâtiments de France.

L'Etat nous pousse à réaliser ce projet, la préfecture reste l'organe de tutelle, mais c'est la commune le constructeur.

Franck DEMANDOLX : Suite aux expériences des anciens projets réalisés avec l'Etat, il faudra rester attentif.

M. le Maire : Ce n'est pas le même processus qu'avec la construction de la gendarmerie, la commune garde la maîtrise d'ouvrage, et le pilotage de l'opération.

Certains pourront être nostalgiques sur la démolition de l'ancien hôpital, naissances, décès, résidence pour les anciens... chacun a son histoire, mais la société évolue, il faut passer le cap.

Franck DEMANDOLX : Il ne faut pas aller au-delà de cette estimation, rester raisonnable.

M. le Maire : C'est la démolition du bâtiment qui est coûteuse, mais avec le Fonds Friche, la commune est bien subventionnée.

Emily CHEVALLEY : Est-ce que ces subventions sont fléchées ?

M. le Maire : Ces subventions sont conditionnées à la réalisation, après la démolition, d'un centre de secours.

Franck DEMANDOLX : Est-ce que le Conseil Départemental est bien engagé sur cette opération ?

M. le Maire : La reconstruction de la caserne de Castellane est inscrite au plan bâimentaire du Département.

Jean-Paul GOLÉ : Cette présentation est bien sympathique, mais j'ai des craintes par rapport à l'évolution des prix. Est-ce que la commune pourra supporter une augmentation du coût, ce qui paraît compliqué avec les économies qu'il est demandé de faire quotidiennement, les projets conséquents en cours...

Pour les sapeurs-pompiers c'est un projet qui doit voir le jour, mais c'est une décision difficile à prendre, en urgence, pendant cette période de vacances.

M. le Maire : On ne peut pas prévoir l'augmentation des coûts. Nous sommes contraints par des délais d'attribution de subventions, si la commune n'accepte pas cette proposition de financement, les subventions seront réaffectées à d'autres projets sur d'autres collectivités.

Sandra LEPLEUX : Ce projet est intéressant. Actuellement la sortie du centre de secours sur la RD4085 est compliquée et dangereuse. Il faudra apporter une attention particulière à la sortie de la nouvelle caserne, qui débouche également sur la route départementale.

Cédric CHAIX : Effectivement la sortie de la caserne est dangereuse autant l'été (circulation importante), que l'hiver (verglas).

M. le Maire : En ce qui concerne le recyclage de la caserne actuelle, il a été envisagé la réalisation de logements, opération qui ne sera pas forcément portée par la commune.

Franck DEMANDOLX : Le projet actuel paraît beaucoup plus correct que les précédents. Le coût de réalisation de la nouvelle caserne correspond à celui du projet de réhabilitation de l'ancienne caserne. Le fait que la commune ne dispose pas de terrain en zone blanche (PPRN) et constructible (PLUi) permettant la réalisation d'un équipement public, cette dernière proposition est la seule envisageable. En ce qui concerne l'évolution des prix, on ne maîtrise pas l'inflation.

#### Délibération :

M. le Maire quitte la salle et laisse le Conseil Municipal délibéré sous la présidence de Mme Emily CHEVALLEY, adjointe au Maire.

#### **Exposé**

Le Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Castellane, siège de compagnie, possède une superficie de 450 m<sup>2</sup>. Le bâtiment et les espaces extérieurs ne sont plus adaptés à l'activité opérationnelle du corps des sapeurs-pompiers, tant sur les plans administratifs, techniques que « vie du centre ».

D'après les études préalables ayant associé les services du SDIS des Alpes-de-Haute-Provence, la superficie d'un CIS répondant aux besoins d'un siège de compagnie est d'environ 900 m<sup>2</sup>, soit le double de la superficie actuelle. Le terrain doit lui faire plus ou

moins 3 000 m<sup>2</sup> et être situé en zone blanche du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).

En raison du manque d'espace constructible supplémentaire sur le site actuel, ce dernier ne permet pas une telle extension, d'autant que les espaces extérieurs sont déjà limités. Il avait été envisagé de réaliser cet équipement sur d'autres sites, mais ceux-ci étaient situés en zone bleue du PPRN, ce qui n'est pas compatible avec l'implantation d'un centre de secours.

Il a donc été constaté une absence de foncier nu constructible offrant une telle surface en zone blanche du PPRN sur le territoire communal, permettant la construction de cet équipement.

Considérant ces éléments, la commune a étudié la faisabilité d'implanter le nouveau CIS sur la friche de l'ancien hôpital qui est abandonné depuis 2013. Le bâtiment se trouve dans un état de dégradation généralisé n'a pas trouvé d'acquéreur au cours des 12 dernières années. Il est propriété de l'Établissement Public de Santé (EPS) Hôpital de Castellane.

Le site offre environ 2 800 m<sup>2</sup> de surfaces constructibles / aménageables après démolition du bâtiment. Les études ont démontré la possibilité d'y édifier un CIS de 900 m<sup>2</sup> sur deux niveaux, dont 600 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée, d'aménager une aire extérieure de plus de 1 000 m<sup>2</sup> et une zone de stationnement.

M. le Maire s'est ainsi rapproché du Directeur de l'EPS Hôpital de Castellane, M. Gilles DUFFOUR. Ils sont tombés d'accord sur un prix d'acquisition de 150 000 €. Pour mémoire, un avis des Domaines en date du 29 mars 2023 a estimé la valeur du bien à 580 000 € (plus ou moins 10%) mais le bien n'a ni trouvé preneur ce prix, ni à un prix inférieur.

Dans le détail, le bien consiste en une unité foncière de 5 245 m<sup>2</sup>, sise 394 Boulevard Saint-Michel (D4085) 04120 Castellane, constituée des 4 parcelles que suivent :

- AB0001 (contenance : 590 m<sup>2</sup>, nature : bâtie)
- AB0002 (contenance : 3 235 m<sup>2</sup>, nature : bâtie)
- B0281 (contenance : 670 m<sup>2</sup>, nature : terrain)
- B0282 (contenance : 750 m<sup>2</sup>, nature : terrain)

Le bâtiment est une construction en parpaings, élevée de 1 à 2 niveaux sur rez-de-chaussée et sous-sol, avec soubassements en pierre et toiture en tuiles à 4 pans sur dalle béton. Il se trouve dans un structurel correct mais l'intérieur est dans un état de dégradation généralisée.

Il a une emprise au sol d'environ 1 150 m<sup>2</sup> et une surface de plancher de 3 220 m<sup>2</sup> répartie comme suit :

- Sous-sol : 851 m<sup>2</sup>
- Rez-de-chaussée : 861 m<sup>2</sup>
- 1<sup>er</sup> étage : 920 m<sup>2</sup>
- 2<sup>ème</sup> étage : 588 m<sup>2</sup>

On relève une présence d'amiante en quantité relativement faible (quelques conduites dans le sous-sol et des dalles de faux-plafond sur une petite surface) et une absence de pollution au plomb.

L'opération comporte l'avantage de construire le nouveau CIS en sobriété foncière, c'est-à-dire sans consommer de nouvelles surfaces agricoles ou naturelles sur le territoire de la commune. De plus elle permet de requalifier une friche d'aspect peu qualitatif, située en entrée de ville.

Elle offre de plus une possibilité de financement par l'État jusqu'à 80% des coûts d'acquisition (150 000 €) et de démolition (estimés à 700 000 € HT) dans le cadre de la mesure « Recyclage foncier » du Fonds vert.

Les coûts de construction (estimés à 2,5 M€ HT) seront financés par ailleurs dans le cadre du plan bâmentaire du SDIS par l'État, le Département et éventuellement les communes du secteur d'intervention en premier appel.

**Oui cet exposé, le Conseil Municipal,**

**Par 1 voix Contre (M. Jean-Paul GOLÉ) et 14 Voix Pour**

- **Approuve** le projet d'acquisition par la commune du bien dénommé « ancien hôpital de Castellane » décrit ci-dessus, auprès de l'EPS Hôpital de Castellane, pour un coût d'acquisition de 150 000 € (hors frais de notaire),
- **Autorise** Mme Emily CHEVALLEY, adjointe au Maire, à signer tout document se rapportant au projet d'acquisition susmentionné.

## **1.2- PROPOSITION ACQUISITION TERRAIN A CHASTEUIL**

M. le Maire fait part d'un problème de circulation et de stationnement au hameau de Chasteuil. Stéphane MARTINO, conseiller municipal, membre de la commission des hameaux, a rencontré les habitants et notamment les représentants de l'association « Chasteuil Village ».

Ceux-ci lui ont fait part des difficultés rencontrées depuis la pose d'une clôture en limite de propriété, sur la parcelle cadastrée 048ZB60.

Le hameau de Chasteuil dispose d'un parking visiteurs, à l'entrée du village, et d'un parking pour les habitants sur le haut du village. L'exiguïté des sites de stationnement ne permet pas de donner des possibilités, à tous, de garer les véhicules. Aussi afin de sécuriser le hameau et d'éviter un stationnement anarchique, M. le Maire propose de contacter les propriétaires de la parcelle 048ZB60, afin de savoir s'ils sont vendeur de ce terrain. L'aménagement d'une aire de stationnement sur une partie de ce terrain faciliterait le stationnement, mais également, en enlevant la clôture, le croisement des véhicules.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'acquisition de la parcelle 048ZB60, d'une superficie 1.090m<sup>2</sup>, et propose un prix de 1.500 €.

M. le Maire est chargé de contacter les propriétaires de cette parcelle.

## **2. FINANCES**

### **2.1- SUBVENTION ASSOCIATION**

M. le Maire présente à l'assemblée la demande subvention de l'association « Mille Pattes ». Cette association recueille les animaux errants, la commune a plusieurs fois fait appel à ses services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'accorder une subvention de 1.000€ (mille euros) à l'association Milles Pattes - Route de Grasse - 04120 LA GARDE.
- **Mandate** M. le Maire pour procéder au versement de cette subvention, et signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

## **2.2- DÉCISION MODIFICATIVE - BUDGET GÉNÉRAL (M57)**

M. le Maire présente le projet de Décision Modificative n° 03/2025 du budget général M 57 :

DM 03 BUDGET GENERAL M57 2025					
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
2031	Étude tunnel Visitandines	6.500,00	10222	FCTVA	11.700,00
2188	Pergolas Piscine	600,00	1328	ND du Roc Fondation du Patrimoine	-2.900,00
2313	Poste de relevage piscine	1.400,00			
2315	Scène Place M. Sauvaire	300,00			
	<b>TOTAUX</b>	<b>8.800,00</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>8.800,00</b>

DM 03 BUDGET GENERAL M57 2025					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
60633	Fournitures de voirie	3 000,00	742	Dotation élus locaux	300,00
60638	Redevance salariés handicapés	300,00	744	FCTVA	- 686,00
65741	Subventions OPAH	9.300,00	74111	Aménités rurales	- 14.300,00
65748	Subvention association Mille Pattes	1.000,00	748374	Aménités rurales	23.986,00
			75814	Redevance énergie hydraulique	4.300,00
	<b>TOTAUX</b>	<b>13.600,00</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>13.600,00</b>

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à modifier les sommes inscrites au budget général M57, comme ci-dessus énoncées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- **D'accepter** les modifications budgétaires ci-dessus listées dans le cadre de la Décision Modificative n° 03/2025 du Budget Général.

### **2.3- DÉCISION MODIFICATIVE - EAU ET ASSAINISSEMENT (M49)**

M. le Maire présente le projet de Décision Modificative n° 01/2025 du budget Eau et Assainissement M 49 :

DM N°01/2025 BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT M49					
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
			28153	Amortissement installation spécifiques	116.083,00
			281531	Amortissement réseaux eau	- 63.686,00
			281532	Amortissement réseaux assainissement	- 52.497,00
	<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>

DM N°01/2025 BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT M49					
SECTION D'EXPLOITATION					
DÉPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
<b>6156</b>	Maintenance	515,00			
<b>701249</b>	Agence de l'Eau Redevance pollution domestique	6.800,00	<b>7581</b>	FCTVA	4.600,00
<b>706129</b>	Agence de l'Eau Redevance modernisation des réseaux	285,00			
<b>022</b>	Dépenses Imprévues	- 3.000,00			
	<b>TOTAUX</b>	<b>4.600,00</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>4.600,00</b>

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à modifier les sommes inscrites au budget Eau et Assainissement M49, comme ci-dessus énoncées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- **D'accepter** les modifications budgétaires ci-dessus listées dans le cadre de la Décision Modificative n° 01/2024 du budget Eau et Assainissement.

### **3. QUESTIONS DIVERSES**

#### **3.1- LIBERATION DE CASTELLANE 17 AOUT**

Dimanche 17 août 2025 : Commémoration Libération de Castellane

9h30 Rendez-vous devant la Salle des Fêtes  
Départ avec les mini-bus de l'AEP vers les stèles  
->de la Route des Gorges (Maison Collombet)  
-> Col des Lèques  
Retour pour les stèles en centre-ville  
Monuments aux Morts  
Remise de la Médaille de 20 ans de Porte-Drapeau à M. Roger MAURIN  
Apéritif sur l'aire de vie de la Place Marcel Sauvaire

#### **3.2- AFFAIRES SCOLAIRES**

##### 3.2.1- TRAVAUX

Emily CHEVALLEY fait le point sur les travaux qui seront réalisés dans les écoles :

« Ecole maternelle Les Siréniens » :  
Peinture de la classe de Mme Dolorès BERTAINA - Grande Section  
Divers petits travaux

« Ecole élémentaire Salinaé » :  
Peinture de la cuisine afin d'accueillir le nouveau service de cantine  
Divers petits travaux

##### 3.2.2 ORGANISATION CANTINE « ECOLE ELEMENTAIRE SALINAE »

Emily CHEVALLEY rappelle qu'à compter de la rentrée scolaire, les élèves de l'école élémentaire déjeuneront sur place. Une convention a été passée avec le Collège du Verdon pour la fourniture des repas. Pour pourvoir assurer ce service, le collège doit connaître les

effectifs bien à l'avance, les parents devront donc réserver avant le 15 du mois précédent : avant le 15 août pour le mois de septembre, avant le 15 septembre pour le mois d'octobre... Un courrier a été distribué au mois de juin, un courriel a été adressé à chaque famille. Un rappel sera fait fin juillet, et début août pour rappeler les conditions de réservation. Si un enfant, dont les parents n'ont pas réservé la cantine, est présent à midi, un repas froid (salade en conserve) lui sera servi, et le tarif « retard » sera appliqué.

### 3.2.3- COLLEGE DU VERDON

M. CORNILLE, principal du collège multisites est muté à GEMENOS (Bouches du Rhône), il sera remplacé par Mme CAMOIN, qui était principale au collège de Seyne les Alpes.

M. le Maire demande à Emily CHEVALLEY quels sont les résultats du Brevet des Collèges. Celle-ci indique que 6 élèves ont eu la mention « Très Bien », 2 ont eu les « Félicitations du Jury ».

Une réception a été organisée par le Conseil Départemental le jeudi 10 juillet, les élèves ayant eu les résultats le matin, un seul a pu répondre à cette invitation et se rendre à Digne-les-Bains.

### **3.3- MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE**

M. le Maire rappelle que le Docteur Nathalie SIROT, Chirurgien-Dentiste, quitte la maison de Santé. Elle arrêtera ses consultations le 31 juillet et rendra les locaux le 18 aout 2025.

Pour l'instant le cabinet est vacant, aucun professionnel de santé ne s'est manifesté.

Mme CHANUT, pharmacienne, a fait part de son souhait de s'installer à la Maison de Santé. Priorité est donnée aux professionnels de santé, s'il n'y a pas de demande, cette demande sera étudiée. Il serait toutefois dommage de décentraliser ce commerce, qui est accessible à tous, et visible par les gens de passage.

**L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 19h20.**

**Le Président de séance  
Bernard LIPERINI**

**La Secrétaire de séance  
Emily CHEVALLEY**

